




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110411-13993-DE-1-1_0
Date de signature : 13/04/11
Date de réception : mercredi 13 avril 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2011.372

Séance publique du

11 avril 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : ECOLE D'AVIGNON - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ANNUELLE ET DE L'ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION POUR L'ANNEE 2011

Le 11/04/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 5 Avril 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Chantal DAVENNE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Catherine SILVESTRE, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

M. Laurent DILLINGER

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



08.05

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction Des Musées &
Du Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11/04/11

RAPPORTEUR : Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : ECOLE D'AVIGNON - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ANNUELLE
ET DE L'ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION POUR L'ANNEE 2011 - Décision du
Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de ses missions de conseil auprès des habitants du secteur sauvegardé, l'Atelier du Patrimoine, fait régulièrement appel à l'Ecole d'Avignon. Cet organisme, dont l'objet est de définir et de conduire une politique de formation à l'intention des professionnels de la restauration et de la réhabilitation du patrimoine bâti, dispose en effet, d'un savoir-faire largement reconnu, notamment dans le domaine des techniques de ravalement des façades.

L'Ecole d'Avignon assiste l'Atelier du Patrimoine dans sa mission permanente de diagnostic et de suivi des chantiers de rénovation des façades en secteur sauvegardé. Il est à noter que cette intervention entre dans le cadre d'une convention Ecole d'Avignon/Conseil Régional PACA, aux termes de laquelle 75% du financement est assuré par la région PACA.

Cet organisme constitué en association de type loi 1901 et dont le président de droit est le Président du Conseil Régional, a modifié ses statuts en 1995 afin d'ouvrir aux collectivités bénéficiaires de prestations de service, la possibilité d'intervenir, en tant que membre associé, dans la gestion de l'Ecole. La ville d'Aix-en-Provence avait décidé son adhésion par délibération n° 95-05345 du Conseil Municipal en date du 20 avril 1995.

Il convient de se prononcer sur le renouvellement de cette adhésion étant précisé que la cotisation annuelle est fixée à 2 100 euros pour l'année 2011.

Je vous demande donc, mes Chers Collègues de bien vouloir :

- **DECIDER** de renouveler l'adhésion de la ville d'Aix-en-Provence à l'association de l'Ecole d'Avignon ;
- **DIRE** que le montant de la cotisation pour l'année 2011, soit 2 100 euros, sera imputé au chapitre budgétaire 92324-6281-1705, qui présente les disponibilités suffisantes.

**2011.372 - ECOLE D'AVIGNON - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION
ANNUELLE ET DE L'ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION POUR L'ANNEE
2011**

Présents et représentés	: 54
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 Avril 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**